

MAITRE D'OUVRAGE



2 avenue de la Gare
89700 TONNERRE

*Installation Classée pour
la Protection de l'Environnement*

ENREGISTREMENT

Article R512-46-1 du Code de l'Environnement

**MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET EXTENSION
DE LA DECHETERIE D'ANCY-LE-FRANC (89)
DEVENIR DU SITE (C 08)**

MAITRE D'ŒUVRE



3B rue belle pierre
89000 AUXERRE
contact@be-maco.fr
www.be-maco.fr

Novembre 2023

SOMMAIRE

I - EVACUATION DU MATERIEL ET NETTOYAGE DU SITE.....	3
II - PROPOSITIONS D'USAGE FUTUR DU SITE	3
II.1 - PROPOSITION 1 - CONSERVATION DES EQUIPEMENTS	3
II.2 - PROPOSITION 2 - SUPPRESSION TOTALE DES EQUIPEMENTS	3

I - EVACUATION DU MATERIEL ET NETTOYAGE DU SITE

Dès cessation des activités sur le site, seuls demeureront :

- Les quais ;
- Les locaux ;
- Les aménagements extérieurs : clôture, portails, voiries, espaces verts.

Tous les matériels présents sur le site et nécessaires à la collecte des déchets (benne de collecte, colonne à huiles minérales et végétales, caisses-palettes des déchets dangereux des ménages) seront évacués dès cessation de l'activité.

Tout le petit matériel utilisé pour l'entretien du site (pelle, balais...) ainsi que les extincteurs seront évacués.

Le séparateur à hydrocarbures sera vidangé par un prestataire spécialisé.

Aucune matière, aucun déchet, ni aucun produit, de quelque nature que ce soit ne restera stocké sur le site.

Le site ne sera grevé d'aucune servitude relative à l'exploitation de la déchèterie.

II - PROPOSITIONS D'USAGE FUTUR DU SITE

II.1 - PROPOSITION 1 - CONSERVATION DES EQUIPEMENTS

A l'issue de la période d'exploitation et après évacuation totale des déchets et du matériel nécessaire à cette exploitation, le site pourra être loué ou vendu en l'état pour le développement d'une nouvelle activité selon les opportunités qui se présenteront et ce, conformément aux prescriptions du RNU.

II.2 - PROPOSITION 2 - SUPPRESSION TOTALE DES EQUIPEMENTS

En cas d'absence de solution de reprise des équipements en l'état, le site pourra être entièrement démoli. Le sol sera reconstitué et prêt à accueillir une nouvelle activité.

La commune s'est prononcée sur la proposition 2, avec démolition de l'équipement et des autres constructions ainsi que la reconstitution du sol.

⇒ **Avis de la mairie d'Ancy-le-Franc en annexe**

MAITRE D'OUVRAGE



2 avenue de la Gare
89700 TONNERRE

*Installation Classée pour
la Protection de l'Environnement*

ENREGISTREMENT

Article R512-46-1 du Code de l'Environnement

**EXTENSION ET MODERNISATION DE LA DECHETERIE DE
COULOMMIERS (77)**

DEVENIR DU SITE (C 08)

**ANNEXE 1 – Avis de la mairie d'Ancy-le-Franc concernant
le devenir du site**

MAITRE D'ŒUVRE



3B rue belle pierre
89000 AUXERRE
contact@be-maco.fr
www.be-maco.fr

Novembre 2023

De: Marina Voisinot <environnement@ccltb.fr>
Envoyé: jeudi 9 novembre 2023 11:54
À: Mairie d'Ancy-Le-Franc
Objet: RE: Courrier sollicitation d'avis sur usage suite travaux déchèterie Cusy

Bonjour Monsieur Diche

Est-ce que la mairie peut nous adresser un courrier dans ce sens ?

En vous remerciant

Cordialement

MARINA VOISINOT
Responsable service environnement



Communauté de communes
Le Tonnerrois en Bourgogne

LE SEMAPHORE
2 avenue de la Gare -1er étage
89700 TONNERRE

Tél. : 03 73 91 00 09 ou 06 48 86 57 46
Courriel : environnement@ccltb.fr
www.letonnerroisenbourgogne.fr

De : Mairie d'ANCY LE FRANC <mairie.ancylefranc@orange.fr>
Envoyé : jeudi 9 novembre 2023 11:44
À : Marina Voisinot <environnement@ccltb.fr>
Objet : RE: Courrier sollicitation d'avis sur usage suite travaux déchèterie Cusy

Bonjour Marina,

La solution retenue par la commune d'Ancy-le-Franc est la numéro 2 : démolition et reconstitution du sol.

Bonne journée.

Cordialement.

Jean-Marc DICHE, 1^{er} adjoint
Commune d'Ancy-le-Franc
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Le lundi de 14h à 17h30
Tél. : 03 86 75 13 21
www.ancylefranc.fr
contact@ancylefranc.fr



De : Marina Voisinot <environnement@ccltb.fr>

Envoyé : lundi 30 octobre 2023 11:02

À : Mairie d'Ancy-Le-Franc <mairie.ancylefranc@orange.fr>

Objet : Courrier sollicitation d'avis sur usage suite travaux déchèterie Cusy

Bonjour Agnès,

Nous avons adressé en juin à la mairie un courrier de sollicitation d'un avis sur l'usage futur de la déchèterie de Cusy suite aux travaux de mise aux normes et d'optimisation prévus et nous n'avons pas eu de réponse. Voir courrier ci-joint.

En te remerciant

Cordialement

MARINA VOISINOT
Responsable service environnement



Communauté de communes
Le Tonnerrois en Bourgogne

LE SEMAPHORE
2 avenue de la Gare -1er étage
89700 TONNERRE

Tél. : 03 73 91 00 09 ou 06 48 86 57 46
Courriel : environnement@ccltb.fr
www.letonnerroisenbourgogne.fr